

Lignes directrices

Les lignes directrices suivantes s'appliquent aux contacts sportifs avec l'Afrique du Sud:

1) Activités sportives, compétitions ou rencontres au Canada

Le visa d'admission sera refusé aux citoyens de l'Afrique du Sud qui veulent entrer au Canada pour participer à des compétitions sportives, à des rencontres ou à des congrès à titre de représentants du gouvernement de l'Afrique du Sud ou de l'une de ses organisations, ou comme représentant d'une association sportive sud-africaine ou de toute composante ou filiale d'une telle organisation. Le jugement porté dépendra des critères suivants: a) si les sportifs en cause sont détenteurs d'un passeport sud-africain; et b) si l'activité est organisée sur la base d'une représentation nationale (c'est-à-dire si les personnes qui y participent le font en tant que représentants de l'Afrique du Sud, d'une association sportive sud-africaine ou de toute composante ou filiale d'une telle association).

2. Activités sportives, compétitions ou rencontres en Afrique du Sud

Aucun appui fédéral, soit-il financier ou moral, ne sera accordé à un équipe canadienne ou à un Canadien qui, normalement reconnu par une association sportive canadienne ou étant membre d'une telle association, se rend en Afrique du Sud pour des compétitions, des rencontres ou des congrès de nature sportive.

Dans le cas de Canadiens qui se rendent en Afrique du Sud à leur propres frais pour participer à des compétitions ou à des rencontres ou pour mener des affaires